



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)  
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à VINCENT Denise), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN FONCTION : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2  
POUR : 9

**Délibération n° 2024/33 : Modification du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-1 et L2121-2,

Vu la délibération n°2020/24 du 3 juillet 2020 fixant à trois le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024/31 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Vu la délibération n°2024/32 relative au maintien ou non du nombre d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoint.

Il est demandé au Conseil municipal de modifier le nombre d'adjoints au Maire et le réduire de trois à deux, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :

Maire	MICHEL Bernard
1 <sup>er</sup> adjoint	GONON Florence
2 <sup>ème</sup> adjoint	PINATEL François

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions (VENERA Christophe et JOUANNEAU Fanny) :

**MODIFIE** le nombre d'adjoints au Maire et le réduit de trois à deux.

**PROMEUT** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions.

**FIXE** en conséquence l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :

Maire	MICHEL Bernard
1 <sup>er</sup> adjoint	GONON Florence
2 <sup>ème</sup> adjoint	PINATEL François

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **29 AVR. 2024**  
Date de publication :